TOUT PRÈS

La lettre d'information de SÉOLIS
Janvier Avril 2024

Séolis
SIEDS | Energies • Services

À PROPOS

Votre fournisseur local d'énergies plus que jamais à vos côtés

Nos cinq agences clientèle et notre centre d'appels intégré, situé à Niort, vous assurent un service de proximité et une réactivité de chaque instant.

Nos agents vous apportent conseils et solutions pour réaliser des économies d'énergie. Ils vous guident pour adapter votre contrat à vos besoins et vous conseillent pour améliorer l'efficacité énergétique de votre habitation ou de votre local professionnel.

En cas de difficultés financières, vous pouvez compter sur leur écoute afin d'analyser votre situation et trouver la solution la plus adaptée.

Si cet accompagnement et le traitement de vos demandes dans les meilleurs délais sont bien une réalité, ils nécessitent cependant que les échanges se fassent toujours avec respect et courtoisie, pour qu'en 2024 et pour longtemps encore, nous continuions de vous apporter le meilleur service.

Bonne lecture !

Maxime Outhier
Directeur commercial

LE CHIFFRE

39 400

C'est le nombre de visites en agences SÉOLIS sur la période du 1er janvier à fin novembre 2023

À SAVOIR

Zen'élec : votre assistance dépannage électrique 24h/24

Avec son service d'assistance dépannage Zen'élec, pour seulement 3 € par mois, SÉOLIS vous garantit une tranquillité d'esprit en toutes circonstances

- **Une assistance téléphonique à tout moment 24h/24 et 7j/7**

L'un de nos techniciens est à votre écoute pour vous aider à diagnostiquer l'origine de la panne.

- **Une intervention chez vous si besoin**

Dans un délai de 2 heures, un électricien intervient chez vous. Il réalisera la mise en sécurité de votre installation et mettra tout en œuvre pour la réparer.

- **La prise en charge des frais à hauteur de 500 € TTC**

SÉOLIS prend en charge les frais d'intervention de l'électricien à hauteur de 500 € TTC par intervention (pièces, main-d'œuvre et déplacement compris).

- **Zen'élec couvre les pannes de votre installation individuelle privative d'électricité située à l'intérieur ou à l'extérieur de votre logement.**

Pour souscrire à ce service, contactez un conseiller au 0 969 397 901 (appel non surtaxé) ou rendez-vous en agence.

Les + de Zen'élec

- Une garantie « Perte de denrées »
- Pas d'avance de frais
- Pas de franchise
- Assurance active dès la souscription
- Des professionnels électriciens de confiance, engagés dans une charte qualité
- Nombre d'interventions illimité

EN CLAIR

L'électricité décarbonée : nouveauté de l'appli ÉcoWatt

L'année dernière, la crise énergétique a conduit RTE à mettre en place un dispositif d'alerte qualifiant en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français.

Le risque de coupures est beaucoup plus limité cet hiver, mais le dispositif ÉcoWatt est reconduit pour alerter en cas de situation difficile et éviter, grâce à nos comportements, de possibles coupures localisées.

Pour cette nouvelle saison hivernale, le dispositif ÉcoWatt a été enrichi d'un **nouvel indicateur « productions décarbonées »**, qui signale les plages horaires pendant lesquelles la France peut couvrir 100 % de ses besoins en électricité sans émettre de gaz à effet de serre. La production d'électricité provient alors de sources renouvelables ou décarbonées, telles que le nucléaire, l'éolien, le solaire ou l'hydraulique.

Ainsi nous pouvons ajuster notre consommation d'électricité pour profiter au maximum de ces heures plus « responsables ».

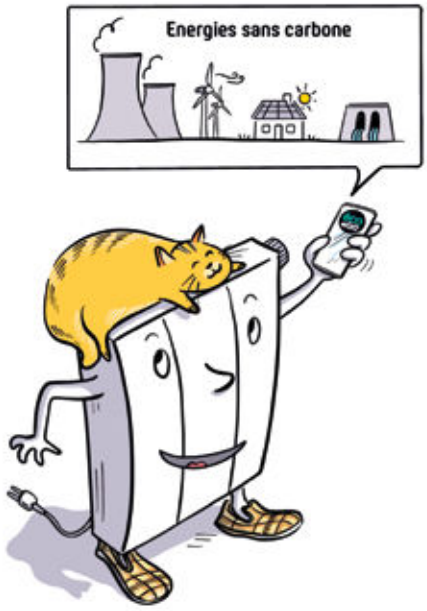

Connectez-vous à l'application ÉcoWatt pour connaître les prévisions à J+1 et J+2, ainsi que les heures décarbonées.

Le saviez-vous ?
Le secteur de l'habitat résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'électricité en France (source RTE).

EN QUESTION

Vous souhaitez produire votre électricité avec des panneaux photovoltaïques ?

Ce que vous devez faire avant de vous lancer :

- Une déclaration préalable à la mairie.
- Pour vendre la totalité ou le surplus de votre production d'électricité :
  > une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau ;
  > un contrat de rachat d'énergie auprès d'un fournisseur.
- Une assurance, même si elle n'est pas obligatoire pour un particulier, est recommandée afin de protéger vos équipements.
- La mise en service de votre installation nécessite un certificat de conformité (consuel).
- Faire réaliser les travaux par un installateur qualifié RGE QualiPV.

*Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter le **Centre Régional des Énergies Renouvelables : contact@crer.info et sur seolis.net > rubrique Producteur***

POUR INFO

Suspension de la mise en marche automatique des ballons d'eau chaude

Pour la deuxième année consécutive, et pour contribuer à préserver le système électrique cet hiver, la mise en marche automatique des ballons d'eau chaude pourra être suspendue, pendant 2 heures maximum par jour, durant les heures creuses du milieu de journée.

Vous êtes concernés par ce dispositif :

- si vous disposez d'un contrat d'électricité avec l'option Heures Creuses dont l'une des plages horaires est comprise entre 11h et 15h30 ;
- si votre logement est équipé d'un compteur Linky communicant.

Soyez rassurés, cette mesure n'a aucun impact sur votre vie quotidienne : votre ballon d'eau chaude s'activera toujours pendant vos heures creuses de nuit, et vos appareils électriques continueront de fonctionner normalement pendant les heures creuses en journée.

Cette suspension qui a pris effet le 20 novembre 2023 prendra fin le 1er avril 2024 au plus tard.

ÉCO & LOGIQUE

Dépoussiérez vos radiateurs

pour éviter les déperditions de chaleur et alléger votre facture !

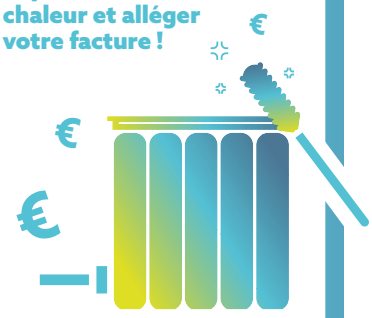

Séolis SIEDS Energies • Services
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
336 avenue de Paris - CS 98536
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
PARTICULIERS N°Cristal 0 969 397 901 APPEL NON SURTAXE
PROFESSIONNELS N°Cristal 0 969 397 902 APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication : Rémy Viaud
Rédactrice en chef : Lydie Clisson
Crédit photos : © Shutterstock
Maquette et illustration : RC2C
Dépôt Légal : ISSN 2425-2727
SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 € RCS Niort 492 041 066
Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.
afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION ISO 9001 - ISO 45001 ISO 14001
R14-LT-1